



Hiver 2023:

Formulaire d'inscription (Remplir 1 formulaire par jeune)

Prénom et nom de l'enfant : _____

Année de naissance _____ Numéro assurance maladie: _____

Date de naissance : _____

Allergie: _____

Problèmes de santé: _____

N° Téléphone Principal : _____

Adresse (incluant le code postal) _____

Prénom et nom de la mère _____ no cell: _____

Prénom et nom du père _____ no cell: _____

Courriel d'un parent requis _____

(moyen principal de communication utilisé par le CASI)

Personne à contacter en cas d'urgence _____

N° Téléphone _____

COÛTS / PAIEMENT

Coût d'affiliation Initiation Coût d'affiliation Compétitif <i>Permet à l'athlète de participer au réseau de compétition fédérée durant l'année d'affiliation)</i>	Initiation (né en 2010 et après) 20 \$ Compétition U14 – 41 \$ (2010-11) U16 – 62 \$ (2008-09) U18 – 87 \$ (*2004-05-06-07)
Inscription 1er enfant	135 \$
À partir du 2ième enfant	120 \$/enfant

Total à payer: Affiliation: _____ + Inscription: _____	Total: _____
Argent Comptant	
ChèCcqque # CHÈQUE au nom du CASI	

J'accepte qu'on publie des photos de mon enfant: Encercler: OUI / NON

J'ai lu et accepte la politique de remboursement ainsi que le code de conduite de l'athlète

Signature du parent _____	Date :
---------------------------	--------

Politique de remboursement des frais d'inscription du CASI

Le CASI remboursera les frais d'inscription d'un athlète selon les proportions suivantes:

- - 50% du montant de l'inscription, si désistement avant le 11 janvier 2023
- - 25% du montant de l'inscription, si désistement après le 11 janvier, présence ou pas aux entraînements et ce, jusqu'au 19 janvier 2023.
- **AUCUN REMBOURSEMENT** à partir le 20 janvier 2023
- **AUCUN REMBOURSEMENT** des frais d'affiliation en tout temps

Frais d'Affiliation à la Fédération Québécoise Athlétisme

Montants d'affiliation à la Fédération d'Athlétisme du Québec (FQA) - Année 2023.

- Initiation (U14 et moins) né en 2010 et après: **20\$.**

Compétition; *Permet à l'athlète de participer au réseau de compétition fédérée durant l'année d'affiliation*

U14 – 41 \$ (2010-11)

U16 – 62 \$ (2008-09)

U18 – 87 \$ (*2004-05-06-07)

Avantages standards pour tous les membres : Couverture d'assurance accident, réductions sur les biens et services des partenaires de la FQA, membre d'Athlétisme Québec et Athlétisme Canada

- Tous les frais d'affiliation indiqués ci-dessous sont des frais annuels. L'adhésion à la FQA est donc valide du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2023.
- Les taxes sont incluses dans les tarifs d'affiliation : TPS (101755254 RT) et TVQ (1006186744 TQ)



CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

Le Club d'Athlétisme de Sept-Îles (CASI) a le mandat de stimuler et favoriser le développement psychomoteur de l'ensemble des jeunes inscrits, dans un contexte d'entraînements et d'activités de groupe. Pour remplir ce mandat, il est nécessaire que chacun(e) respecte le:

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

- **Faire preuve d'un comportement acceptable / d'un esprit sportif**
- **Respecter l'autre;** les entraîneurs, les autres jeunes, utiliser un langage respectueux.
- **Respecter les consignes**
- **Respect du matériel;** si un enfant brise du matériel volontairement, en plus de la sanction attribuée, il devra le rembourser (le montant sera précisé aux parents le cas échéant)
- **Participer aux activités désignées par les entraîneurs**
- **Utiliser un langage respectueux**

Politique d'intervention

Si non-respect du code de conduite de l'athlète:

1ère étape - **Avertissement verbal** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent sera informé de la situation.

2ième étape - **Avertissement écrit** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra un avertissement écrit et le formulaire de réception de l'avertissement écrit. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de l'avertissement écrit et le remettre lors de la prochaine journée de présence aux entraînements.

3ième étape - **Expulsion temporaire** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra un avis d'expulsion temporaire. L'athlète sera suspendu pour 7 jours consécutifs (de calendrier), sans remboursement des frais d'inscription. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de suspension temporaire et le remettre au moment du retour aux entraînements.

Retour aux entraînements: Suivant les 7 jours de suspension, l'athlète doit être **accompagné d'un adulte responsable** qui assurera la supervision directe de ce(tte) dernier(ière) lors des entraînements et aux activités du club. Cette supervision sera nécessaire jusqu'à la fin de la période en cours (saison été ou saison automne/hiver).

4ième étape - **Expulsion définitive**: Si l'athlète ne respecte toujours pas le code de conduite malgré la présence d'un adulte qui le supervise, le CA du Club d'Athlétisme de Sept-Îles pourrait décider de suspendre définitivement le jeune des activités du club pour le reste de la saison et ce, sans remboursement. Le parent sera rencontré par le directeur technique et/ou un membre du CA à ce moment pour l'informer de la décision du CA

Nous _____ / _____
(Nom/Prénom de l'athlète) (Nom/Prénom du parent)

Avons pris connaissance et acceptons de respecter :

Le CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE du Club d'athlétisme de Sept-Îles

Signé le: _____

(Signature de l'athlète)

(Signature du parent)

NB: Le harcèlement*, l'intimidation*, la violence verbale ou physique entraîne directement un avertissement écrit (2ième étape de la Politique d'Intervention)

* Harcèlement: adopter un comportement à l'égard de quelqu'un de façon à lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité/intégrité.

* Intimidation: menacer l'autre de violence ou d'un autre mal, ou causer du dommage aux biens de l'autre.